

Description technique échelles fixes

1. Matières, construction et assemblage

L'échelle est construite en matières non sujettes à corrosion: les profilés sont en alliage d'aluminium, anodisé 10 µm, ton mat satin naturel; visserie en acier inoxydable qualité A2 70 DaN/mm²; circlips, coussinets etc. en polyamide.

Aucun traitement de protection, peinture ni entretien spécial ne sont nécessaires, sauf dans des environnements agressifs.

Les soudures sont exclues : l'assemblage des échelons dans les montants est réalisé par encastrement et sertissage, tous les autres assemblages sont réalisés par boulons et rivets.

L'échelle peut être mise en couleur par thermolaquage polyester suivant teinte RAL au choix (en option).

2. Placement de l'échelle

L'échelle se fixe verticalement à proximité d'un ou plusieurs accès.

Toutes les fixations aux montants (façade, arceaux, autres) se font au moyen d'un seul type de griffe. Ces griffes de fixation se clipsent sur le montant de l'échelle à l'endroit désiré.

Pour tenir compte des coefficients de dilatation différents entre le gros-œuvre et l'échelle, les griffes de fixation permettront à l'échelle de se dilater librement sans déformation, tension, ni arrachement.

En cas d'accès latéral à l'échelle, l'échelon supérieur est situé à +/- 1,50 m au-dessus du niveau d'accès. L'accès par le dessus peut s'effectuer à l'aide de rehausseurs évasés permettant un libre passage de +/- 62 cm, l'échelon supérieur étant situé au même niveau que celui de la plate-forme d'accès.

3. Dimensions

L'échelle répond aux normes EN 131 et ISO 14122-4.

L'échelle se compose d'éléments normalisés de 3,36 m maximum assemblés entre eux pour atteindre la hauteur désirée. Ces éléments s'assemblent grâce à des manchons perforés qui s'emboîtent dans les montants de l'échelle.

L'échelle est constituée de montants en profils tubulaires oblongs à champs arrondis de 75 x 25 x 2 mm et d'échelons ronds de 37 mm de diamètre en aluminium extrudé avec face supérieure aux stries profondes.

Distance entre montants: 400 mm. Entraxe entre échelons: 280 mm.

4. Options

L'échelle peut être équipée d'une protection dorsale constituée d'arceaux en profils tubulaires à section carrée de 25 x 25 x 1,5 mm et de 5 montants en profils tubulaires ronds Ø 18 x 2 mm pénétrant les arceaux. Le passage libre dans la cage est de +/- Ø 70 cm. La distance entre les arceaux doit être réglable, mais ne peut pas dépasser 1 m.

Sur demande, le constructeur pourra prévoir des paliers de repos et des échelles alternées.

En option, le constructeur peut fournir une ligne de vie intégrée selon la norme EN 353-1. La ligne de vie est constituée d'un rail fixe en aluminium et d'un chariot mobile qui se bloque instantanément en cas de chute.

L'échelle peut être équipée d'une partie inférieure relevable pour ainsi éviter l'usage abusif :

- hauteur libre, c.-à-d. la distance entre le niveau du sol et le pied de la partie relevée, de maximum 3 m ;
- équilibrée par contrepoids insérés dans des gaines ; axes, ressorts et câbles sont en inox, poulie en polyacétal (POM-H) ;
- le (dé)verrouillage est possible du bas, du haut ou de côté (à choisir). Si le déverrouillage se fait à partir du haut, un déclencheur avec pédale peut être utilisé.